

dans une lutte en face de la maison de M. Robitaille, et près du poteau du télégraphe. Le prisonnier et le défunt étaient aux prises ensemble. Il ne pouvait pas dire si le défunt avait frappé le prisonnier, mais qu'il était dans l'attitude de le repousser. Après cela le témoin vit tomber le défunt et aperçut le prisonnier le frapper du pied. Le témoin se trouvait à 200 pieds sans compter la largeur de la rue.

FRANÇOIS-XAVIER POTVIN étant assermenté rend le témoignage suivant: Je suis maçon et réside dans la rue St. Joseph, St. Roch. Vendredi, le 11 septembre dernier, vers 11 $\frac{1}{2}$ h. A. M., je travaillais en face de la maison de Lawlor. J'étais sur un échafaud qui se trouvait en environ 40 à 50 pieds de la porte de la maison, c'est-à-dire la largeur de la rue. J'entendis donner un coup. Je ne puis dire qui porta le coup et qui le reçut. Immédiatement après, j'entendis des cris: je me tournai et je vis le prisonnier frapper le défunt à la tête. Je ne puis dire qui sépara le prisonnier du défunt marcher dans la direction de la maison de Mde. Lawlor, se tenant ainsi la tête à deux mains. Le prisonnier le suivit et essaya d'entrer, mais il en fut empêché par Mde. Lawlor. Après avoir dit quelques mots à Mde. Lawlor, le prisonnier monta dans sa calèche et prit la direction de St. Sauveur, en compagnie d'un autre jeune homme le prisonnier frappant son cheval et criant après lui.

Tranquestionné par M. O'Farrell, le témoin dit qu'il était occupé à travailler lorsqu'il entendit le